



procedure pour 1 séparation de corps

Par niv, le 23/02/2010 à 17:52

Bonjour,

je suis mariée depuis 1 an et 7 mois .

Je souhaite divorcer mais mon époux ne veut pas .

Il ne veut même pas que je prenne les tres peu d'affaires que j'ai chez lui si je m'en vais .

Donc vu que nous n'avons pas d'enfants en commun et que nous sommes mariés sous le regime séparation de biens ,nous n'avons rien en commun (à part les impots que je devrais p  yer meme si avant le mariage je n'  tais pas imposable) .

Je souhaite quitter le domicile conjugal , On m'a dit que je dois aller a la police le signaler .

1) Pouvez vous m'indiquer les demarches a suivre pour ne pas   tre dans l'illegalit   ,et il m'a menacer si je m'en aller de venir chez moi tout casser.

2) je sais qu'il me faudra payer une partie des impots pour le temps que j'ai   t   avec mon   poux .

3) Si je fais une separation de corps ,lors de ma prochaine d  claration ,serais je consid  r  e comme seule ou pas ?ou bien devrais je payer encore comme si j'  tais avec lui .

4) est il vrai qu'au bout de 3 ans le divorce se fait automatiquement ?

MERCI pour vos r  ponses.....cela va m'aider a voir un peu plus clair.

Continuez a donner des conseils , c'est super pour ceux qui sont un peu seuls et perdus .

MERCI encore une fois   liane